

COMMUNE de LES IFFS : 2021 – 01

République Française

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 février 2021

Convocation affichée et envoyée le 01/02/2021

L'an **deux mille vingt et le** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.

En exercice : 10

Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, Mme ARBEY Claire, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne, Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. RADENAC Dominique, M. REGNAULT Yann, M. RUFFAULT Raphaël.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Nicole LEMAIRE

Ordre du jour

I- INFORMATION

- **Election du ou de la secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

II- PRÉSENTATION DES PROJETS DE DELIBERATIONS

- Révision libre des attestations de compensation au titre des travaux d'investissement PPI Voirie 2018-2019
- Renouvellement contrat d'entretien des Espaces Verts avec l'entreprise CONFLANT
- Approbation du Devis FERRON pour une armoire murale extérieure du Défibrillateur
- Changement de la porte d'entrée du logement communal situé au n°8 rue de l'ancienne école
- Adhésion à l'application INTRAMUROS
- Réglementation sur les ordures ménagères de la commune

III- Informations et questions diverses

- Réception de la lettre de démission de Madame VISTRY, conseillère municipale.
- Tarifs 2021 de la fourrière Groupe SACPA
- Voirie sur la route de la Landelle
- Compte rendu de la réunion Eau et Assainissement par Raphaël RUFFAULT
- Compte rendu de la réunion Syndicat du Bassin Versant du Linon par Raphaël RUFFAULT

Compte rendu de conseil municipal du 08 février 2021

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2020

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2020 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION 08.02.21-001 Révision libre des attestations de compensation au titre des travaux d'investissement PPI Voirie 2018-2019

- **Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et portant notamment création des attributions de compensation ;
- **Vu** les IV et V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire n°2019-06-DELA-70 du 20 juin 2019 portant tableau de répartition des attributions de compensation entre les communes ;
- **Vu** le rapport de la CLECT du 24 janvier 2020 ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire n°2020-10-DELA-113 du 29 octobre 2020 portant tableau de répartition des attributions de compensation entre les communes ;

M. le Maire rappelle que les modalités de la révision libre des attributions de compensation sont prévues au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI. il précise que la révision libre suppose la réunion de trois conditions cumulatives :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT ;

Une révision libre ne s'effectue pas systématiquement à la suite d'un transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres.

Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'a pas l'obligation de se réunir et n'est donc pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'AC doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT lors du dernier transfert de charges.

M. le Maire explique qu'il a été demandé à la CCBR de modifier des attributions de compensation d'investissement pour la commune des Iffs.

Pour rappel, le bilan financier du PPI Voirie 2018-2019 a été arrêté comme suit au 31/12/2019 :

EXERCICE 2019		A	B	C	D=B-C	E	F=A+D-E
BILAN des opérations PPI Voirie - LES IFFS du 01/01/2019 au 31/12/2019		Reste dû à la CCBR au 31/12/18	Liquidé TTC	FCTVA	Montant Net à la charge de la Commune	AC 2019	Reste dû à la CCBR au 31/12/2019 FDC
181101 - LES IFFS - AMENAGEMENT ATELIER COMMUNAL	040 - Travaux en régie		3 843,50	-	3 843,50		
181106 - LES IFFS - TRAVAUX IMPREVUS 2020	040 - Travaux en régie		361,10		361,10		
TOTAL ARRETE AU 31/12/2019		2 393,14	4 204,60	-	4 204,60	6 346,02	251,72

La commune des Iffs a sollicité la revoyure de son bilan des opérations du PPI Voirie 2018-2019 car des prestations de travaux en régie comptabilisées en 2019 n'ont finalement pas été réalisées pour un montant total de **1 162,60 €**. Les raisons en sont les suivantes :

Chantier "Aménagement cour atelier communal" : - 801,50 €

- ✓ Suppression des travaux en régie pour le terrassement d'un montant de 501,50 €, les travaux cités ayant été réalisés par une entreprise privée.
- ✓ Réduction des travaux en régie d'un montant de 300.00 € : dépose / repose de bordures de voirie suite à une erreur de commande.

Chantier "Travaux imprévus : construction d'un regard à côté de l'étang" : - 361,10 €

- ✓ Travaux en régie d'un montant de 361,10€ non réalisés.

En conséquence, le bilan du PPI Voirie pour la commune des Iffs est arrêté comme suit :

EXERCICE 2019		A	B	C	D=B-C	E	F=A+D-E
BILAN des opérations PPI Voirie - LES IFFS du 01/01/2019 au 31/12/2019		Reste dû à la CCBR au 31/12/18	Liquidé TTC	FCTVA	Montant Net à la charge de la Commune	AC 2019	Avance de la Commune à la CCBR au 31/12/2019
181101 - LES IFFS - AMENAGEMENT ATELIER COMMUNAL	040 - Travaux en régie		3 042,00	-	3 042,00		
181106 - LES IFFS - TRAVAUX IMPREVUS 2020	040 - Travaux en régie		0,00		-		
TOTAL ARRETE AU 31/12/2019		2 393,14	3 042,00	-	3 042,00	6 346,02	-910,88

Le montant révisé des attributions de compensation de la section d'investissement pour la part voirie est le suivant :

COMMUNES	Bilan PPI Voirie 2018-2019 Révision libre des AC Voirie (recettes pour les communes)	Modification de la compétence montants des transferts de charges pour les investissements voirie Hors aggro (dépenses pour les communes)	AC 2020 part Voirie
LES IFFS	910,88	6 354,00	-5 443,12

La nouvelle attribution de compensation révisée au titre du PPI voirie est de - 5 443,12 €, correspondant à une dépense pour la commune.

Le nouveau montant d'attributions d'investissement 2020 en intégrant la part PLU est de - 5 853,12 €.

COMMUNES	AC PLU	AC 2020 part Voirie	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020 INVESTISSEMENT	Pour les communes A inscrire en RECETTES (voirie c/13246)	Pour les communes A inscrire en DEPENSES (voirie et PLU c/2046)
LES IFFS	-410	-5 443,12	-5 853,12		5 853,12

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **PROCEDER** à la révision libre des attributions de compensation d'investissement de la commune des IFFS au titre du PPI 2018-2019 voirie ;
- **APPROUVER** en conséquence la nouvelle attribution de compensation en investissement 2020 pour la commune des IFFS présenté ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION 08.02.21-002 **Renouvellement contrat d'entretien des Espaces Verts avec la SARL CONFLANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un contrat de tonte par la SARL CONFLANT ESPACES VERTS MULTI-SERVICES pour l'entretien des espaces verts sur la commune.

Le devis présenté s'élève à 1 449 € HT soit **1 738.80 € TTC** ; il comprend la tonte des espaces verts autour de l'étang communal et à l'aire de jeux ainsi qu'au niveau de la station d'épuration avec le broyage 4 fois par an pour un total annuel de 13 tontes avec évacuation des déchets et broyage en mars-juin-juillet-octobre.

M. Le Maire souligne que ce montant reste identique à la prestation proposée en 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 08.02.21-003 **Approbation du Devis FERRON pour l'achat d'une armoire murale extérieure pour le Défibrillateur**

M. le Maire explique que le seul défibrillateur de la commune est situé à l'intérieur de la salle polyvalente ce qui limite son utilisation en cas d'urgence.

Le déplacement de l'appareil mural nécessite l'achat d'un boîtier extérieur chauffant et l'intervention d'un électricien pour effectuer le raccordement depuis le tableau électrique jusqu'au lieu de pose de l'appareil.

Un devis a été demandé à l'entreprise FERRON (prestataire d'anciennement Cardiac Science rachetée par ZOLL en 2020) comprenant une armoire murale DAE extérieure + alarme + chauffage + alimentation V2 ainsi qu'un panneau DAE extérieur de 60 x 40 cm pour un montant de **670,80 € TTC**

M. Claude BOURSAULT intervient pour confirmer que le tarif proposé correspond aux tarifs qu'il a constaté lors des simulations effectuées sur internet, le devis reçu est même un peu inférieur.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise FERRON pour un montant de 670,80 € TTC et autorise M. le Maire à contacter un électricien afin d'effectuer le raccordement.

DELIBERATION 08.02.21-004 **Changement de la porte d'entrée du logement communal au 8 rue de l'ancienne école**

M. le Maire informe les membres du conseil que la porte d'entrée du logement communal situé au 8 rue de l'ancienne école est à changer au plus vite. Un devis d'une porte-fenêtre 204x145 avec serrure et fixe à gauche en menuiserie Aluminium a été reçu de la part de la SARL AUBERT-LEBRUN pour un montant de **1 851,72 € HT**

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis présenté pour un montant de 1 851,72 € HT soit 2 222,06 € TTC

DELIBERATION 08.02.21-005 **Adhésion à l'application mobile INTRAMUROS**

L'adjoint Yann REGNAULT présente l'application mobile INTRAMUROS ; il s'agit d'une plateforme mutualisée pour accéder à toutes les informations du bassin de vie ; elle permet d'informer, alerter et faire participer les administrés à la vie locale. Les citoyens peuvent ainsi découvrir les événements de leur commune ainsi que ceux des communes aux alentours ; une alerte s'affichant immédiatement sur le smartphone

Pour ce faire, il est nécessaire que la collectivité adhère à un contrat sur 3 ans pour un montant de 10 €/mois

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à cette application.

Rappel de la Réglementation sur les dépôts sauvages, ordures ménagères et tri sélectif de la commune

Il a été constaté que des déchets sauvages ont été déposés à plusieurs endroits de la commune, de même des sacs Jaunes ont été éventrés et éparpillés sur la voie publique ces dernières semaines ; Monsieur le Maire a dû faire intervenir l'employée communale pour l'enlèvement et le nettoyage de ces déchets suite à des réclamations d'administrés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de présenter le bac et les sacs jaunes la veille au soir et de ramasser les bacs après la collecte afin d'éviter les accidents ; le SMICTOM VALCOBREIZH assurant la collecte des ordures ménagères et la collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) ***chaque mercredi pour les ordures ménagères et tous les 15 jours pour le tri sélectif (le jeudi des semaines impaires).***

Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,
Considérant que les dépôts sauvages sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité,

Considérant que le SMICTOM VALCOBREIZH assure la collecte des ordures ménagères et la collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) chaque mercredi pour les ordures ménagères et tous les 15 jours pour le tri sélectif (le jeudi des semaines impaires)

- M. Le Maire envisage de prendre des décisions pour faire respecter le principe de ramassage et de dépôts des ordures afin de garder une commune propre. Il rappelle que selon le code pénal, la gendarmerie sera prévenue pour dresser les contraventions correspondantes à l'infraction constatée.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 15/01/2021 il a reçu une lettre de démission de la part de madame VISTRY Marie-Christine, conseillère municipale ; cette démission a pris effet le jour même, le courrier a été transmis à la préfecture avec un tableau rectificatif du Conseil. La commune ayant moins de 1 000 habitants, le poste restera vacant.
- Monsieur le Maire présente les tarifs 2021 transmis par la fourrière de BETTON (SACPA) avec qui la commune a passé un contrat.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2021	
Forfait fourrière	94,00€ *
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage + passeport	44,00€

**Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.
Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.**

- Raphaël RUFFAULT, conseiller Municipal, a assisté à la commission Eau Potable (Production et distribution de l'eau potable) qui s'est tenue le 11 janvier dernier à la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Il informe ainsi les conseillers que plusieurs syndicats de l'eau vont se regrouper pour n'en faire qu'un et équilibrer les tarifs sur toute la zone. Les installations de la CCBR pour la production d'eau seront :
 - 10 captages, 6 stations de traitement, 6 réservoirs sur tour, 1 réservoir au sol , 6 stations de reprise avec bache de stockage, 5 stations de surpression.Une étude de l'état des canalisations va être effectuée pour fin 2021 afin de sortir un programme de travaux. On compte 1022 Km de réseau. 12 % des canalisations a plus de 50 ans. L'âge moyen des canalisations à 40 ans. Il y a 16,5 clients par Km. (Caractéristique réseau rural). Il faut protéger les points de captage :

- La Gentière. Combourg. Problème, teneur élevée en nitrate. Une charte d'engagement avec les agriculteurs autour est en cours pour essayer d'améliorer l'état de l'eau. 10 exploitations agricoles sur 14 ont signé.
- Bleuquen. Evran. 1/3 de la production d'eau. Protection : non-respect d'habitant autour avec des carcasses de véhicules.
- Plesder.

Travaux à réaliser :

- De gros frais pour la réhabilitation des stations, Couabrac Dingé et Plesder.
- Renouvellement des conduites.

Distribution.

35000 habitants, soit 16878 abonnés.

1 768 020 m³ mis en réseau, 1 367 452 m³ consommés et donc 400 000 m³ de perdus (fuites, besoins de service, défense incendie.)

Production.

1 051 412 m³ de produits.

1 465 961 m³ acheté à l'extérieur.

750 000 m³ vendu à l'extérieur.

- Raphaël RUFFAULT a également assisté à la commission SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU LINON qui s'est déroulée le 12 janvier à 18h30 dans la salle Ille et Donac à Tinténiac.

L'ordre du jour était :

- la présentation et vote du règlement intérieur.
- Intégration au contrat unique Rance et Frémur.
- Présentation demande d'aides financière 2021. Renouvellement trésorerie.
- Délégation de pouvoir au président.
- RH divers.

Ce syndicat s'occupe surtout de gérer l'état des cours d'eau du bassin du Linon.

Raphaël RUFFAULT a surtout retenu que l'état des ruisseaux et des zones humides ne sont pas bons : En 2016 l'objectif était que 70 % des cours d'eau devait être de bonne qualité. Nous sommes en 2021 seulement à 3 % de cours d'eau de bonne qualité. Pour revenir à la commission précédente, plus l'eau sera de qualité moins nous serons obligés de la traiter pour la rendre potable.

- M. le Maire reprend les différentes difficultés rencontrées au niveau Voirie sur la route de la Landelle :
 - Panneau devant chez Mme MOISAN Maryvonne qui a été mal placé : M. RADENAC était venu sur place au moment de l'intervention de la CCBR fin janvier mais le panneau a été placé trop haut (dépassé de la haie) et non nettoyé ;
 - Demande d'autorisation de dallage par monsieur Mathieu BRIGOLET devant son garage pour supprimer la boue (sur voie publique)
 - Fossé à curer dans le virage devant l'habitation de madame DUPUIS pour dévier un peu le passage des véhicules sont trop près de son habitation (ta toiture a été endommagées dernièrement)

M. le Maire va rencontrer M. Gaëtan ANGER, responsable VOIRIE de la CCBR dans une semaine.

- Déchets déposés sur le terrain communal par madame GUERO qui pensait être sur un terrain privé

- M. le Maire est intervenu suite au signalement d'un Chien errant devant chez madame VISTRY qui court après les piétons. Il rappelle que la fourrière sera prévenue dès qu'un chien est constaté en divagation.
- Démontage de la croix du cimetière : M. le Maire a demandé conseil auprès de la marbrerie HIGNARD car il a été constaté que la croix penche et le socle est fendu ce qui la rend potentiellement instable. Des devis vont être demandés pour évaluer les risques.
- Rencontre avec Madame MORIN, architecte des bâtiments de France, pour échanger sur le projet de l'aménagement du nouveau cimetière : elle découvre le projet que la commission Cimetière et église lui présente. Madame MORIN apporte des conseils et souligne que le mur du cimetière a besoin d'être réparé car il est endommagé par la pluie et les racines de l'If ce qui le pousse vers la route, menaçant de céder à plus ou moins long terme. Les peintures des portes de l'église ou encore le démoussage de la toiture peuvent bénéficier d'une demande de subvention.
- M. le Maire informe avoir rencontré Madame Béatrice DUGUÉPEROUX-HONORÉ, conseillère départementale ainsi que Monsieur André LEFEUVRE, vice-président au conseil départemental en architecture afin d'évoquer les aides possibles pour le projet du nouveau cimetière, la rénovation de l'église et son cimetière actuel.
- Antenne ORANGE : une nouvelle demande de réunion publique a été faite par M. le Maire auprès de M. Renaud ANGER, négociateur de sites, qui doit transmettre notre requête à Mme BOLLORÉ afin de convenir d'une date ; à ce jour aucune réponse n'est encore parvenue à la mairie.

FIN DE SÉANCE à 22 heures

Jean-Yves JULLIEN, Maire	Yann RÉGNAULT, 1 ^{er} adjoint	Claire ARBEY, Conseillère municipale
Joseph ATTIMONT, Conseiller municipal	Claude BOURSAULT, Conseiller municipal	Evelyne BUSNEL, Conseillère municipale
Odile FAURE, Conseillère municipale	Nicole LEMAIRE, Conseillère municipale	Dominique RADENAC, Conseiller municipal
Raphaël RUFFAULT, Conseiller municipal		